

Mesdames, Messieurs,

Je veux d'abord remercier les membres de l'Académie de Savoie de m'avoir cooptée au sein de leur compagnie et Jean Amédée Lathoud d'avoir accepté de prononcer la réponse à mon discours de réception.

Je rentre aujourd'hui en son sein avec beaucoup de plaisir car j'y compte depuis longtemps beaucoup d'amis. Le temps qui passe ne permet pas à certains d'être là aujourd'hui. Je pense à Jean Nicolas et nos fructueux échanges pendant près de 40 ans et à Edmond et Michelle Brocard, mes voisins de Montjay, et leur passion communicative pour le patrimoine religieux. D'autres sont bien là aujourd'hui : Jean Olivier Viout et Monique Dacquin, que je revois jeunes guides du Vieux Chambéry, Jean Pierre Dubourgeat et Pierre Geneletti, rencontrés dans la salle de lecture des archives départementales de la Savoie, Christian Sorrel et Laurent Perillat, avec lesquels j'ai eu la chance et le plaisir de pouvoir publier des ouvrages

Je remercie également monsieur le Maire d'avoir bien voulu mettre à disposition cette salle des délibérations où j'ai passé beaucoup de temps au cours des trois mandats municipaux que j'ai eu l'honneur d'assumer sous trois maires : Pierre Dumas, Louis Besson et Bernadette Laclais.

Le 23 mars 1983, je participai pour la première fois à un conseil municipal. Ce soir-là Francis Ampe, maire sortant ouvrait la séance du conseil pour laisser son siège à Pierre Dumas. Quarante et un après, je garde le souvenir d'une soirée passionnée, où je découvrais la pluralité des voix politiques. Je compris aussi que je rentrais dans la grande chaîne séculaire de ceux - puis beaucoup récemment de celles - qui ont participé, à des degrés d'implication divers aux responsabilités communales.

Je découvrais alors le fonctionnement d'une mairie de 50 000 habitants

Dans cette initiation municipale, je dois beaucoup à Pierre Desroche, alors adjoint à l'administration mais aussi à Jean Folliet, adjoint à l'urbanisme et à Michel Bouvard, jeune adjoint au logement. Avec le soutien sans réserve de Pierre Dumas, ces deux derniers mettaient en œuvre la révision complexe du plan permanent de sauvegarde du centre ancien de Chambéry, qui se vidait de ses habitants en raison de son insalubrité. Je fis alors la connaissance du Lyonnais Jean Gabriel Mortamet, architecte en chef des monuments historiques, choisi pour son expérience dans le sauvetage du quartier Saint Jean à Lyon. Pendant plusieurs années, je pus visiter en sa compagnie éclairée tous les coins et recoins du centre ancien, même les plus insolites et inaccessibles.

Prendre soin des vieilles pierres chambériennes, c'est partir aussi à la recherche des hommes et des femmes qui y ont vécu au fil des siècles. En 1983, Réjane Brondy bouclait sa thèse sur Chambéry au Moyen-Age et vingt ans auparavant André Palluel-Guillard avait publié l'Administration communale de Chambéry au 18e siècle. Je voudrais ce soir évoquer avec vous quelques aspects oubliés ou méconnus de la vie des Chambériens qui ont vécu ici dans la première moitié du XVIIe siècle.

Disons-le tout de suite, leur vie à cette époque n'est pas un long fleuve tranquille. Les Chambériens endurent deux occupations françaises, celle menée par Henri IV en 1600-1602

puis celle menée par Louis XIII en 1630-131, auxquelles succède une guerre civile pour la régence entre la duchesse Christine et ses beaux-frères dans les années 1638-1642.

Par ailleurs, nous sommes alors dans la période du petit âge glaciaire, qui voit un froid et une pluviosité accrus provoquant une série de récoltes médiocres ou mauvaises. La flambée des prix des blés qui en résulte réduit une grande partie de la population à la faim voire à la famine car les céréales représentent 90 % de l'alimentation.

Enfin, deux épidémies de peste frappent la population en 1628-1631 et en 1640-1641.

En résumé, la sinistre prière du 14<sup>e</sup> siècle, « de la famine, de la guerre et de la peste, délivre nous Seigneur », reste toujours d'actualité.

Une série d'événements va conduire Chambéry, alors capitale plutôt prospère des Etats de Savoie, à un cruel déclin. Dans les années 1560, le duc Emmanuel Philibert transfère peu à peu sa capitale à Turin et son fils, le duc Charles-Emmanuel Ier (1580-1630) renonce par le traité de Lyon de 1601 à toutes ses prétentions sur Lyon et abandonne à la France la Bresse et le Bugey

Si Chambéry reste la capitale administrative des Etats *deçà les monts*, elle sort exsangue des conflits tout en voyant son influence territoriale singulièrement diminuer, alors que la Maurienne et la Tarentaise ont été dévastées par les troupes de Lesdiguières dans les années 1590.

De surcroît, le duc et sa famille abandonnent dès les années 1570 le château de Chambéry au profit de la forteresse de Montmélian. Le château, qualifié de « gothique », est abandonné à une garnison d'une cinquantaine d'hommes autour d'un gouverneur, qui préfère souvent résider en ville ou prendre lui aussi ses quartiers à Montmélian.

Le Chambéry du début du 17<sup>e</sup> siècle est d'abord une ville fortifiée. Des remparts de 7 à 10 mètres de haut, d'une longueur d'environ 2 km, sont ponctués par 17 tours demi-rondes dont il ne reste aujourd'hui que la Tour Bossue ; elles entourent un territoire d'environ 18 hectares.

Autrefois, complètement submergés, les fossés des remparts sont encore partiellement remplis d'eau puisque la ville les loue à des particuliers qui y pratiquent la pêche. Trois portes fortifiées à deux étages s'ouvrent sur les faubourgs Montmélian, Maché et Reclus ; équipées de pont-levis en bois, elles sont protégées par des ouvrages avancés et des levées de terres, qui renforcent leur rôle défensif.

Jusqu'en 1960, date où la Ville absorbera les communes de Chambéry-le-Vieux et Bissy pour doubler sa superficie, le territoire chambérien ne fait guère plus d'un km<sup>2</sup>. On peut le diviser en quatre sous-ensembles : la ville dans ses remparts, les trois faubourgs Maché, Montmélian et Reclus, les zones rurales de ses franchises de Pugnet, du Biollay, du Covet, de Montjay et des Charmettes presque totalement recouvertes de vignes, et enfin des grandes zones humides, plus ou moins empruntées ou submergées par les bras de la Leysse, de l'Albane et de l'Hyères.

Ce territoire est partagé en trois paroisses. Dans les premiers siècles de l'histoire chambérienne, il n'y avait qu'une seule paroisse, celle de Lémenc, la chapelle du Château et les églises de Saint-Pierre-sous-le-Château et de Saint-Léger n'étant que les bénéfices du prieuré de Lémenc. La population s'étant considérablement accrue, ces dernières deviennent au fil des décennies

des églises paroissiales à part entière. Les curés des paroisses sont toujours des chanoines de la Sainte-Chapelle qui entretiennent de mauvais rapports avec les Bénédictins de Lémenc, remplacés par des Feuillants en 1630.

La paroisse Saint Léger est la plus importante : elle encadre 80 % des Chambériens, englobe la quasi-totalité de la ville close, le faubourg Montmélian et les Charmettes. La paroisse de Saint-Pierre-sous-le-Château couvre une petite partie de la ville close au pied du château et le faubourg Maché.

Enfin la paroisse de Lémenc rassemble les habitants du faubourg Reclus et Nézin, de Pugnet et d'un vaste secteur vers la Boisse, sur la rive droite du principal lit de La Leysse.

L'église Saint-Léger est le cœur religieux et politique de la Ville. La précieuse horloge communale est installée sur son clocher au XVe siècle et avant l'acquisition d'un hôtel de Ville en 1605, le conseil de Ville y tient la majorité de ses séances, tout en continuant à y « tenir chapelle » à toutes les grandes fêtes religieuses. Jusqu'à la Révolution, la grosse cloche continuera à appeler les conseillers de Ville à venir tenir conseil. C'est de devant son portail que partent toutes les processions religieuses.

D'après un plan conservé dans les archives de la chambre des comptes, elle mesure 36 m de long, 11 mètres de large et 12 m de haut sous sa nef, d'où une très petite surface utile de l'ordre de 150 à 200 m<sup>2</sup> pour plusieurs milliers de paroissiens. Ces derniers ont pris depuis longtemps l'habitude de suivre les messes dans les vastes églises des Franciscains et des Dominicains, installés ici depuis le 13e siècle.

En dépit de sa taille minuscule, elle garde un rôle de premier plan car on y administre les sacrements de baptêmes et mariages. Les pères jésuites y enseignent le dimanche matin le catéchisme aux enfants. C'est dans son sous-sol que sont enterrés la plupart des enfants de la paroisse jusqu'en 1760, date de sa démolition en raison de son instabilité. Elle est en effet construite à cheval sur un bras de l'Albane et en juillet 1650, elle a déjà subi un grave incendie qui détruit son clocher, aussitôt reconstruit à grands frais. Contre rémunération à la Ville, l'élite urbaine y fait sonner le glas lorsqu'elle enterre un des siens, ce qui souligne sa distinction, et la petite cloche sonne le tocsin en cas d'incendie ou « d'effroy », c'est-à-dire lorsque l'on redoute à tort ou à raison le siège de la ville, l'attaque d'une bande armée, l'arrivée de pillards ou de mendiants pesteux.

L'église de Saint-Pierre-sous-le-château est encore plus petite que celle de Saint-Léger. Elle a été construite au 14<sup>e</sup> siècle par les comtes de Savoie qui veulent se réserver l'usage exclusif de la chapelle du château. Elle se trouve en contrebas de l'actuelle rue du Château et est entourée d'un petit cimetière. Sa crypte sert également de lieu d'inhumation.

Elle sera détruite en 1710 pour être reconstruite au milieu du Faubourg Maché, en face de l'église actuelle.

Les Bénédictins puis les Feuillants de Lémenc partagent leur église conventuelle avec le curé et ses paroissiens. Une coexistence agitée – les moines et le curé en viennent souvent aux mains en plein office divin « au plus grand scandale du peuple » – que doit en permanence arbitrer l'évêque de Grenoble. En effet Chambéry et une soixantaine de paroisses forment le décanat de Savoie qui fait partie de l'évêché de Grenoble et Chambéry n'aura un évêque qu'en 1779.

Dans le grand mouvement du renouveau spirituel impulsée par la Réforme catholique, Chambéry voit en quelques décennies l'installation de neuf nouveaux couvents ou monastères (Capucins, Jésuites, Annonciades, Visitandines, Bernardines, Carmes déchaussés, Carmélites, Ursulines), qui viennent renforcer considérablement le clergé régulier déjà bien présent avec les Franciscains, les Dominicains, Les Antonins et les Clarisses en Ville et hors Ville. Vers 1660, les ecclésiastiques réguliers et séculiers représentent près de 10 % de la population.

Les Jésuites, qui sont les grands savants et intellectuels de l'époque, tiennent une place à part, en raison de leur prestige et de leur collège qui draine tous les enfants de l'élite noble et roturière. Le 2 novembre 1599, le duc Charles Emmanuel pose la première pierre de collège installée près de la porte du Reclus à l'intérieur des remparts. Si les locaux du collège sont achevés en 1610, il faut attendre 1646 pour que son église soit achevée. C'est notre actuelle église Notre-Dame.

Au sommet de la hiérarchie religieuse locale, se trouve le chapitre de la Sainte-Chapelle. Son doyen et ses douze chanoines logent dans la grande maison de l'actuelle rue du château sous les remparts. Presque toujours nobles, avec de solides appuis familiaux au Sénat et à la Chambre des comptes, ils jouissent de prébendes très lucratives.

En raison de l'éloignement de son évêque, le clergé chambérien prend quelques libertés dans ses missions et son mode de vie. Des réguliers se permettent de confesser sans autorisation épiscopale et font procession hors de leur cloître, au grand dam de leur évêque. Ce qui fait écrire en 1673 à Monseigneur Le Camus, grand évêque réformateur de Grenoble, au sujet d'un différend qui l'a opposé au Sénat de Savoie « Monsieur de Savoie m'a rendu toute la justice que je pouvais espérer ; il n'y a qu'à le prier de me protéger contre un Sénat qui trouve étrange que j'empêche les curés d'avoir des concubines et de s'enivrer dans les cabarets ». Un peu plus tard, l'évêque de Grenoble constate, fataliste : « toute la ville de Chambéry est gouvernée par les religieux » et le Sénat regarde les Jésuites comme des « oracles ».

Combien y a-t-il d'habitants à Chambéry dans les années 1600-1650 ?

A cette époque, une ville peut perdre en quelques semaines le tiers, voire la moitié de sa population au gré des conflits, des épidémies et du marasme économique qui en découle. Dans un mouvement ininterrompu, des familles apparaissent et disparaissent du paysage urbain. Cette volatilité s'explique par la brièveté de la vie – 32 ans d'espérance de vie à la naissance vers 1600 – et par la facilité avec laquelle les familles sans réel ancrage « déshabitent » pour aller chercher une meilleure vie ailleurs, notamment à Lyon, la grande métropole régionale. Olivier Zeller a montré qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle près du quart de habitants de Lyon sont des sujets du duc de Savoie.

La première source démographique se trouve dans l'exploitation des registres paroissiaux dans lesquels les curés indiquent les baptêmes, les mariages et les sépultures. Malheureusement, ceux de la paroisse Saint-Léger disparaissent dans l'incendie de l'église Saint-Léger en juillet 1650. Par ailleurs, l'exploitation des dénombremens, c'est-à-dire des rôles fiscaux, se heurte à un double écueil : on n'y trouve que les contribuables et pas les exempts particulièrement nombreux en raison de la dureté des temps et on constate... leur quasi-absence dans les archives de la ville, partiellement anéanties dans l'incendie du théâtre en 1864, où elles avaient été entreposées lors de la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Quoi qu'il en soit, on peut admettre que Chambéry compte de 4 à 6000 habitants entre 1600 et 1650. Les deux épisodes de peste de 1630 et 1640 entraînent un net recul, dans des proportions qu'on ne peut pas évaluer avec précision, faute de registres de sépultures, mais gardons à l'esprit que Lyon, ville de 80 000 habitants en 1638, touchée par la peste, va perdre en quelques mois la moitié de sa population. Comme partout, la ville « dévoreuse d'hommes » selon l'expression de l'époque, surmonte rapidement et largement ses pertes humaines : nette reprise des mariages et des naissances mais surtout afflux de nouveaux venus ruraux qui viennent remplacer les disparus et pallier la terrible mortalité infantile.

De 120 à 150 familles nobles ont leur résidence principale à Chambéry. En 1652, elles résident toutes, à deux exceptions près, dans la ville close. A côté de la grande noblesse féodale, comme les Chabod, marquis de Saint-Maurice, les Allinges, marquis de Coudrée ou les Lescheraine, sont venus s'installer une quarantaine de familles qui ont tiré leur élévation sociale de leurs faits d'armes et/ou de longs services aux côtés des ducs. Citons notamment les Noyel de Bellegarde, futurs marquis des Marches, les Oncieu, ou les Courtois d'Arcollières ou les Buttet. Un cran au-dessous, c'est la noblesse locale, comme les Coysia, les Pradel, seigneur d'Hauturin, les Carpinel ou les du Four de Mérande de Valérieux, dont les rangs viennent se renforcer par l'arrivée des nouveaux venus d'Italie, ravagée par la guerre.

Certains ont quitté Chieri en Piémont pour s'installer à Lyon mais aussi à Chambéry comme futainiers au milieu du 16e ; leur réussite économique les élèvera à la noblesse et pour certains d'entre eux à fonctions administratives prestigieuses<sup>1</sup>. Citons les Cise, les Sarдоз dont le nom va bientôt se franciser en Sarde, les Ville ou les Louys, auxquels viennent s'agrèger les Costa, venus eux de Gênes, familiers du duc Charles Emmanuel et de son fils Thomas de Savoie-Carignan. Venus de Turin, les Castagnery sont d'abord maîtres de forges en Maurienne, avant de venir s'installer à Chambéry, où ils deviennent sénateurs. Car L'installation en 1560 à Chambéry d'un Sénat et d'une Chambre des comptes attire également des familles nobles depuis peu ou modestes comme les Salteur de Culoz. Cette noblesse de robe développe des stratégies familiales qui offrent à leurs enfants des possibilités de promotion sociale par des emplois et des alliances matrimoniales de premier ordre. La vieille noblesse savoyarde ayant été décimée dans les guerres, c'est l'époque de bien des possibles.

Citons le cas de Nicolas Deschamps, né roturier dans le Beaujolais qui doit à une carrière exceptionnelle de devenir le gendre du sénateur Jean Louis Balland et de marier sa fille à Joseph Marie d'Allinges, marquis de Coudrée.

A côté des nobles, il y a la *bourgeoisie*, qui ne désigne pas à l'époque une classe sociale mais un statut juridique. Sont bourgeois, ceux dont les pères le sont déjà – ce sont les Bourgeois-nés – ou qui le sont devenus en obtenant des lettres de bourgeoisie. Pour devenir bourgeois, il faut avoir résidé au moins dix ans en ville, avoir participé à toutes les charges municipales ordinaires et extraordinaires, être de religion catholique et romaine, prouver son état d'homme libre en fournissant pour les anciens ruraux un certificat du seigneur de sa paroisse d'origine.

En cas de réponse favorable du conseil de ville, le nouveau bourgeois doit prêter serment de venir siéger au conseil de Ville s'il y est appelé, de tenir secrètes les délibérations, de ne pas quitter la ville en cas d'épidémie de peste, et de rester toujours fidèle au duc. Il doit aussi s'acquitter d'une finance de bourgeoisie, une somme proportionnelle à la valeur de sa fortune

et faire don de bandoulières (sorte de baudrier pour porter des armes à feu et de la poudre pour recharger un fusil), voire un mousquet. Désormais, toute sa descendance sera bourgeoise-née. Les nobles sont réputés bourgeois-nés.

Le principal intérêt de faire partie du corps de bourgeoisie chambérien est d'ordre fiscal. En effet, les bourgeois sont totalement exonérés de la taille pour les biens qu'ils possèdent dans la ville de Chambéry et sont redevables seulement d'un des quatre quartiers annuels pour ceux situés dans le reste du duché. Ce privilège substantiel donne lieu à une prodigieuse contentieux jugé par la chambre des comptes. L'autre avantage du statut de bourgeoisie est de bénéficier prioritairement, en cas de coup dur ou de fréquentes flambées des prix des céréales, d'une aide municipale en nourriture ou en argent.

Chaque début d'année, on procède à « la visite des bourgeois » afin de les recenser et de contrôler leur présence effective à Chambéry. A la suite de quoi, le « rôle des bourgeois » est lu en Conseil de Ville qui décide éventuellement de rayer les absents et les morts.

On peut estimer que la moitié des familles chambériennes sont bourgeoises vers 1620 mais en réalité ce chiffre doit être divisé au moins par deux si on raisonne en termes de parentèle. Si l'on ajoute que le nombre d'entrées en bourgeoisie tourne autour de quatre par an en moyenne, on voit que, structurellement, le viviers potentiel des conseillers de ville est extrêmement restreint, car seuls les nobles et les bourgeois-nés peuvent siéger au conseil de Ville. On constate d'ailleurs qu'aucun descendant des nouveaux bourgeois n'entrera au conseil de Ville aux 17<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. En réalité, les conseillers de Ville bourgeois sont tous membre des familles « d'ancienne bourgeoisie », déjà présentes au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et leurs descendants resteront au pouvoir municipal jusqu'à la Révolution française. Parmi les bourgeois, détenteurs du savoir et de moyens matériels, les avocats forment une sorte d'élite roturière avec les gros marchands, apothicaires, quincaillers et épiciers.

A côté des bourgeois, vivent les « habitants et manants », qui forment les gros bataillons des roturiers. Ils sont aussi tenus de participer aux charges ordinaires et extraordinaires, dès lors qu'ils se sont déclarés comme résidents auprès de l'administration communale, pour avoir l'espoir – un jour – d'accéder à la bourgeoisie. Ce sont les gens de peu, qui s'activent dans les métiers de bouche, dans l'artisanat du cuir, du bois, de la pierre, du vêtement. Ils jouissent d'une petite aisance mais peuvent rapidement basculer dans la misère en fonction de la conjoncture. Les nombreux aubergistes et voituriers sont en proie aux mêmes incertitudes, même si seules les épidémies de peste interrompent totalement l'intense trafic des hommes et des marchandises sur la route du Montcenis.

C'est ce petit peuple urbain, qui réside pour l'essentiel dans les faubourgs, qui est le plus dur à cerner car il nous apparaît en perpétuel renouvellement, à la différence des nobles et des bourgeois dont les familles sont stables dans le temps. Encadrée par trois métropoles régionales, Lyon, Grenoble et Genève, Chambéry dispose d'un bassin migratoire limité au Nord par la région de l'Albanais, à l'Ouest par le Petit Bugey et au Sud par la frontière avec le Dauphiné. Quant aux vallées alpines, déjà grosses exportatrices d'hommes, il est rare de trouver mention de Tarins ou de Mauriennais, sans pouvoir toutefois exclure que Chambéry soit une halte plus ou moins brèves sur les chemins plus lointains de l'émigration.

En l'absence physique du duc, le pouvoir est exercé par un lieutenant général et gouverneur du duché. Les gouverneurs sont toujours membres de la famille ducale. Parmi eux, deux jouent un rôle important à Chambéry. C'est d'abord Sigismond d'Este, marquis de Lans, époux de Marie de Savoie, fille légitimée du duc Emmanuel-Philibert, qui sera gouverneur de de 1610 à 1623 et Thomas de Savoie, prince de Carignan, fils du duc Charles-Emmanuel et de Catherine d'Espagne ; né en 1596, il épouse en 1625 de Louise de Bourbon-Condé et devient gouverneur du duché de Savoie de 1621 à 1634.

Paradoxalement, l'éloignement physique du duc à Turin ou à Montmélian, pousse les Chambériens à mieux s'organiser dans la gouvernance de leur ville en conquérant au fil des décennies une certaine autonomie, le cordon ombilical qui les avait puissamment relié aux ducs, s'étant peu à peu atrophié. Toutefois le pouvoir ducal de tutelle reste exercé par un châtelain, qui préside toutes les séances du conseil de Ville.

Peu à peu définie par les privilèges octroyés par les ducs successifs, la gouvernance municipale est assurée par un Conseil de Ville composé de quatre syndics et 48 conseillers de Ville, tous cooptés et issus de la noblesse ou du corps de bourgeoisie. Les institutions municipales sont encore en devenir. Une fois coopté, un conseiller de Ville siège à vie. Chaque 23 novembre, le conseil de Ville élit quatre syndics pour un an. Au début du XVIIe siècle, s'installe la règle encore mouvante que le premier syndic soit toujours un noble, le second toujours un avocat, le troisième un procureur et enfin le quatrième un marchand ou un bon artisan. La confiscation de l'autorité municipale par les rois n'est que le reflet de l'importance économique majeure des activités juridiques et judiciaires liées à la présence du Sénat et de la Chambre des comptes.

Les événements tragiques du 16e siècle ont conduit les autorités à découper l'espace urbain en quartiers pour organiser la défense et la sécurité de la ville en mettant sur pied une milice urbaine. Assurer le guet nocturne et la garde des portes, est la contrepartie des exemptions fiscales accordées aux bourgeois par les ducs qui n'ont pas à établir une troupe permanente, dont la coexistence avec la population est souvent explosive. Ces quartiers s'appellent les penons. Selon leur lieu de résidence, les Chambériens sont enrôlés dans leur penon, commandé par un capitaine, nommés par le Conseil de Ville. Chambéry est divisé en sept penons : la Rue Juiverie, la rue Tupin, la Grande Rue, la rue Croix-d'Or et la rue Saint-Antoine. Les trois faubourgs forment chacun un penon<sup>2</sup>. Selon les époques, ces milices urbaines peuvent être sous l'autorité d'un capitaine de Ville nommé par le gouverneur. Chaque penon a son drapeau, marqué de son emblème et de sa couleur. Nous connaissons pour les penons de Maché et du Faubourg Montmélian la Ronce et le Chardon, mais les emblèmes des 5 autres penons restent pour l'heure un mystère.

Dans le duché de Savoie, le port d'armes va de soi pour les nobles mais est strictement interdit aux roturiers. La détention de la moindre pétoire est sanctionné par 5 ans de galères dans le port de Villefranche. Seule exception, les Messieurs de l'arquebuse – futurs chevaliers tireurs – ont le droit de posséder des mousquets, des arcs et des arbalètes. Cette milice d'élite est constamment encouragée par les ducs qui lui donnent la jouissance d'un stand de tir dans les fossés du Reclus où elle se livre à des entraînements et des concours de tir pour encourager l'esprit militaire dans tous les milieux. Pour assurer la garde et contourner l'interdiction du port d'armes, la ville fournit aux roturiers des penons une trentaine de mousquets marqués aux armes de la Ville qui sont conservés au rez-de-chaussée de la tour Bossue. On y voit encore

aujourd'hui l'armoire en fer où étaient enfermés les tonneaux de poudre. Les penons prennent par roulement la garde, sauf en cas « d'effroy ». On sonne alors la mobilisation générale. Les plus de soixante ans (qui sont alors des vieillards) les habitants des franchises, les pauvres et les ecclésiastiques ne participent pas aux gardes.

Une fois par an, les penons sont rassemblés de part et d'autre de la place Saint-Léger pour ce qu'on appelle « une monstre générale » ou une « parade », une sorte de passage en revue des milices urbaines par le gouverneur et les syndics pour en apprécier le nombre et la discipline. C'est aussi le jour où les compagnies des messieurs de l'Arquebuse se rassemblent pour participer au tir de l'oiseau, dit également du « papegay, » : il s'agit de transpercer une sorte de figure de perroquet en chiffons installée en haut d'un mât et les champions obtiennent le titre de roi de l'oiseau assorti d'exemptions fiscales.

L'autre rôle fondamental des penons est la représentation de la Ville lors du passage de grands personnages. On installe alors « la bourgeoisie en armes » de part et d'autre de la place Saint-Léger pour constituer une garde d'honneur.

Chaque soir, les trois portes de la ville sont fermées. A 6 heures en été et à 5 heures en hiver, la petite cloche de l'église Saint-Léger sonne le couvre-feu que l'on appelle ici « la retraite ». Ceux qui n'habitent pas la ville close, doivent en sortir. Chacun doit alors rentrer chez soi et n'en ressortir qu'en cas d'extrême nécessité, mais toujours précédé d'une lanterne. Ce couvre-feu dure jusqu'au lever du soleil, alors que les portes réouvrent. Il arrive, en cas « d'effroy », que la garde dure 24 heures. Les hommes des penons prennent en moyenne deux à trois gardes par mois et leur présence est soigneusement consignée dans le livre des gardes. Pendant les périodes de peste, l'activité des penons est suspendue. Des mercenaires sont alors engagés à grands frais et la Ville doit lever un impôt spécial pour les payer.

Comme à Lyon ou Grenoble, l'institution des penons est entrée en crise. L'absentéisme se développe sans que les mesures de rétorsion puissent endiguer le nombre des « défailants ». Menacés d'être emprisonnés, ils écotent d'une amende de 25 florins soit le gain d'un à deux mois de salaire d'un ouvrier qualifié, et les bourgeois sont menacés de perdre leur statut en cas de récidive. Le dimanche 11 août 1640, jour de « monstre » et de tir du « papegay », les rangs des penons sont si clairsemés que le châtelain demande au Conseil de Ville de sévir en infligeant aux absents une amende salée de 5 livres fortes. Mais on remarque qu'aucune amende ne sera payée et que, sans doute pour tenter d'étouffer la contestation, le conseil de Ville décide que désormais les capitaines seront élus par leurs hommes.

Maintenir en état le système défensif de la ville est l'obsession ruineuse du Conseil de Ville. En réalité, démunie d'artillerie et d'arsenaux, défendue par des milices urbaines plus ou moins opérationnelles, Chambéry n'a pas les moyens de tenir un siège en bonne et due forme. La seule parade aux ravages des boulets métalliques, est de remplir les tours de terre. En 1601, alors que les troupes d'Henri IV entourent la ville, les syndics vont à Montmélian faire leur reddition sans condition au roi. En mai 1630, une violente canonnade de l'artillerie française endommage gravement, voir détruit les tours et remparts dans l'actuel secteur du boulevard du Théâtre. Il y a des morts et des blessés et après avoir résisté une nuit, la ville ouvre ses portes.

Sur les limites des penons viennent se superposer exactement ceux des dizaines qui constituent les cadres territoriaux de l'administration civile. A la tête de chaque dizaine est nommé un dizainier, toujours un bourgeois, qui est à la fois la courroie de transmission des autorités



municipales et un chef de quartier. Il est nommé à vie par le Conseil de Ville et son action est bénévole. Le seul avantage de sa fonction est d'être exonéré du logement des gens de guerre, ce qui n'est pas rien.

Les dizainiers ont une connaissance intime de la population de leur quartier et on peut penser que, en bonne intelligence avec les capitaines des penons, ils exercent la surveillance policière et religieuse de leurs administrés. Depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus de communauté juive à Chambéry et aucun protestant ne peut vivre dans le duché de Savoie car les ducs sont des soutiens indéfectibles de la Papauté. De nombreuses familles réformées et leurs pasteurs passent clandestinement par Chambéry pour se rendre à Genève, « Le Grand Refuge ». Ceux qui sont pris sont enfermés dans la forteresse de Miolans, où on les laisse mourir de faim. En ces temps de fanatisme religieux, on redoute autant les Calvinistes que les sorciers.

Toutefois, de sérieuses lézardes apparaissent dans cet ordre moral. Déjà en 1567 un arrêt ducal interdit aux Chambériens, de quelque état ou qualité qu'ils soient, de chanter des chansons « lascives et déshonnêtes contre l'honneur et l'état des ecclésiastiques et religieux » sous peine du fouet et interdit également aux barbiers d'afficher dans leurs boutiques des images suggestives provoquant les hommes « à tentation de la chair » mais les incite à accrocher à leur place un crucifix. Sans relâche, tout au long du siècle, le Conseil de Ville et le Sénat rappellent aux chefs de famille, responsables pour leurs enfants et domestiques, l'obligation d'assister à la messe chaque dimanche, l'interdiction de prononcer des « détestables blasphèmes, jurement et autres sacrilèges paroles » et de « hanter » les cabarets et tavernes que les tenanciers doivent d'ailleurs tenir en principe fermées le dimanche et les jours des fêtes religieuses.

Même la tradition populaire du pain bénit, consommé en commun à la fin de messe dominicale, est moins respectée et, en 1651, le Conseil de Ville doit prendre un arrêt pour la faire de nouveau strictement observer. Quant au respect de la « retraite », on déplore que certaines nuits, des cris soient poussés dans la rue, qu'on lance des pierres contre les façades, que les charivaris continuent d'aller bon train. Quant aux cabarets, ils abritent les figures inquiétantes des « malvivants » et des prostituées. Les activités de ces dernières sont alternativement tolérées puis brutalement réprimées. En 1614, des riverains de la place Saint-Léger présentent au Conseil de Ville une pétition contre Antoine Pernet, surnommé le Maquereau, présenté comme « troubleur de l'ordre public », au sujet des bruits et scandales qui se déroulent nuitamment dans sa maison. En 1642, la duchesse Christine donne l'ordre de conduire toutes les filles de mauvaise vie en dehors de ses Etats en les expulsant par le pont du Pont-de-Beauvoisin.

Comme toujours, il faut bien que jeunesse de passe. En mars 1607, le capitaine de Ville Philibert de Coysia se plaint d'avoir été agressé le soir de Carême en se rendant au bal par une bande d'écoliers et d'étudiants, parmi lesquels il croit avoir reconnu Maximilien Favier – un futur président du Sénat – pour l'heure fils du procureur général du Sénat de Savoie Pierre Favier.

Les dizainiers jouent un rôle administratif fondamental car ils sont chargés, sous le contrôle du trésorier de Ville, de dresser les rôles fiscaux de leur dizaine. C'est auprès d'eux que vont s'inscrire les nouveaux venus pour attester du début de leur résidence et qu'on demande des certificats de pauvreté pour bénéficier des secours municipaux ou de l'assistance de l'avocat des pauvres devant le Sénat.

La lutte contre les inondations est l'autre souci lancinant du conseil de Ville. Le cours de la Leysse tel qu'il se présente au 17<sup>e</sup> siècle est très différent de celui que nous voyons aujourd'hui. Son cours en *tresses* est alors deux à trois fois plus large, avec des chenaux multiples très

mobiles dans l'espace et dans le temps, séparés par des bancs alluviaux, des sortes d'îles dans lesquelles on a coutume d'enterrer les chevaux. En aval de la ville, la plaine du Bourget est parcourue par « des petites et grandes Leysse » dont nous ne connaissons plus le tracé.

La Leysse et l'Albane exhausent en permanence leur lit et lorsque la moindre crue survient, leurs eaux affouillent les berges et se déversent dans la plaine de La Madeleine où elles se mélangent pour s'engouffrer dans le faubourg Montmélian et surtout, vu de Turin, couper l'axe stratégique de la grande route vers le Montcenis. Pour se protéger, on construit et on entretient sans relâche « la grande muraille » qui, du Carrefour de la Trousse à l'actuel quai du jeu de Paume, doit mettre la ville à l'abri grâce à des poses de gabions– des sacs de chanvre remplis de pierre calés par des pieux – qui ne restent en place que quelques mois en général.

« La grande muraille » est un gouffre financier que le conseil de Ville comble en levant un impôt spécifique. Tous les Chambériens qu'ils soit nobles, ecclésiastiques ou roturiers doivent s'en acquitter, avec l'autorisation et sous la surveillance du Sénat. Les deux ponts sur l'Hyères – le Pont Vieux de Cognin et le pont de la route vers Bissy – que nous appelons aujourd'hui le pont d'Hyères près de la maison d'arrêt – sont aussi régulièrement gravement endommagés voire détruits. Sur le premier, passent également les grandes voitures vers le Montcenis et le maintien du second est vital pour le ravitaillement en provenance des terres agricoles de Bissy, de La Motte-de-Monfort et de Servolex. La seule description du Pont de la route de Bissy que nous en avons est le prix fait de sa construction en 1613 qui indique qu'il est comporte trois arches pour enjamber le lit du torrent beaucoup plus large qu'aujourd'hui et qu'il est surmonté d'une grande croix.

Quant au pont sur la Leysse au pied du Faubourg Reclus, il semble avoir été relativement solide avec ses deux arches. On peut nettement le voir dans la vue cavalière du *Theatrum Sabaudiae* dessinée vers 1675.

Les malheurs des temps jettent sur les routes des milliers de ruraux qui tentent de rentrer en ville pour se mettre à l'abri et y trouver quelques secours. Cet afflux de mendiants modifie la perception de la pauvreté. A L'anonymat et à l'universalité de l'aumône médiévale, se substitue dans toutes les villes européennes un tri drastique entre les vrais pauvres de la ville, bourgeois ou résidents, et « les étrangers » qui n'ont pas à être pris en charge par la cité. Ou pire encore ceux qui simulent la pauvreté : le faux mendiant devient la hantise des autorités municipales. Le conseil de Ville embauche des « chasse-coquins » chargés de faire déguerpir à coups de bâton les pauvres étrangers ou les simulateurs qualifiés de vagabonds, mendiants et fainéants, tous suspectés en outre de répandre les épidémies.

A Lyon toute proche en 1622, c'est la fondation de l'hôtel-Dieu, magnifiquement restauré aujourd'hui, qui amorce « le grand renfermement » des mendiants, des sans-aveu et des marginaux. A Chambéry, il faut attendre 1656 pour que la duchesse Christine décide de créer un hôpital de La Charité qui est installé entre les remparts et La Leysse. Avant cette date, Chambéry est déjà doté d'un minimum d'infrastructures hospitalières. Les hôpitaux médiévaux de Saint-François et Maché prennent en charge les femmes pauvres en couches et les enfants abandonnés ou orphelins de moins de 7 ans. Ces hôpitaux reçoivent en 1637 un important legs du procureur Théodore Boccon qui les charge de faire travailler les pauvres et de soulager les pauvres *honteux*, c'est-à-dire ceux qui se refusent à mendier pour cacher leur misère. L'administration de cette fondation particulière, établie sous le nom de *La Providence*, est confiée à la toute puissante Congrégation de Notre Dame de L'Assomption, dite des Messieurs,

mise sur pied par les Jésuites en 1611 et composée quasi-exclusivement des anciens élèves de leur collège. Quant au rôle que doit jouer le nouvel hôpital de La Charité, les ordres de la duchesse sont clairs : « *réduire les pauvres de notre ville de Chambéry en un lieu particulier où ils seront secourus et assistés des charités et aumônes des gens de bien qu'ils ne peuvent recevoir à cause du nombre des autres qui s'amuse par fainéantise à gueuser dans les rues* ».

A la peur suscitée par la pauvreté et la mendicité, vient s'ajouter les exactions des gens de guerre, c'est-à-dire les soldats et mercenaires au service du duc ou des rois de France et d'Espagne qui sillonnent le duché en permanence. En principe, en dehors de la ville, l'administration des Etapes fixe les itinéraires que doivent emprunter les troupes et organise leur logement et leur ravitaillement dans les villages. Malheureusement, la réalité est toute autre. Les communautés doivent fréquemment graisser la patte des capitaines pour échapper aux « picorées » auxquelles se livrent les soldats dans les campagnes. En 1592, le Conseil de Ville envoie à Nice ses syndics pour demander à Son Altesse que « *les faubourgs soient pourvus d'une autre garnison que celle des soldats napolitains, lesquels sont très suspects* » et de lui « *dépeindre les ruines, brigandages, incendies, démolitions de maisons, pillages et ravages exercés par des soldats mal disciplinés et mal intentionnés* » et « *l'épuisement du peuple qu'on surcharge encore de compagnies tant à pied qu'à cheval qui vont rodant ici et là, vivant à discrétion et rançonnant les habitants d'une façon si étrange que l'ennemi ne saurait faire pis* ».

Le logement des soldats fait partie des charges ordinaires des Chambériens. La répartition de ces hôtes encombrants est assurée par les dizainiers mais c'est le Conseil de Ville qui distribue des billets de logements aux soldats qui se présentent. Pour des raisons de sécurité, il s'agit d'en loger un maximum dans les faubourgs, d'autant que beaucoup sont à cheval et qu'il n'y a que très peu d'écuries dans la ville close. Si les aubergistes réquisitionnés sont indemnisés par l'administration des Etapes, les particuliers doivent gratuitement donner aux soldats leur place à « la chandelle et au feu », de l'huile et du sel et une place sur les lits rudimentaires de l'époque : les « chalis » faits d'un cadre en bois sur lequel est tendu une toile de jute, recouverte d'un gros édredon rempli de paille et de roseaux. Cette fréquente et éprouvante promiscuité forcée avec les soudards est épargnée aux nobles, aux pauvres, aux ecclésiastiques et aux familles ayant des jeunes filles !

Toutefois, en dépit des hauts et des bas traversés par la communauté chambérienne, le Conseil de Ville prend dans les années 1610-1630 des décisions importantes en matière d'urbanisme qui vont déplacer le centre névralgique de la ville du secteur de l'église Saint-Léger vers notre actuelle place de la mairie, alors que se termine l'urbanisation de la partie Nord de la ville close, jusque-là occupée par des champs et des vergers.

C'est d'abord l'acquisition d'une belle maison le 12 octobre 1605 par le premier syndic Claude Louis de Buttet pour abriter les travaux du Conseil de Ville et l'administration municipale, jusque-là gyrovagues. Cette maison longe l'église des Antonins et son cimetière. Ce sera la maison de Ville, future mairie. Dans les années suivantes, elle fait l'objet de grands travaux pour être en adéquation avec le rôle de représentation qu'elle doit tenir. On y installe une « arenat », c'est à dire une salle des délibérations équipée de gradins, des grandes fenêtres sont percées et surtout en 1625 on la flanque d'un beffroi, dans lequel on installe, dans un local aménagé spécialement pour elles, les archives de la Ville, jusque-là conservées dans le clocher de Saint-Léger. Nous fêterons donc l'année prochaine les 400 ans de la création du service des archives communales, confiée à l'époque au secrétaire de Ville. Chaque année, on prend

l'habitude de peindre sur les portes de la maison de Ville les armoiries des quatre syndics, élus chaque 23 novembre.

Sous l'impulsion du gouverneur Sigismond d'Este, marquis de Lans, le conseiller de Ville Veillet est chargé en 1615 d'aller à Saint-Antoine-de-Viennois, aujourd'hui Saint-Antoine-L'abbaye, pour négocier l'achat ou la location du grand jardin qui s'étend devant l'église des Antonins, contre laquelle est implantée la maison de Ville. Finalement un accord est trouvé et la Ville s'engage à la louer à perpétuité contre le versement annuels de 100 florins. La place est alors ouverte au public et on y installe les mardis, vendredis et samedis le marché aux herbes jusque-là implanté sous les couverts de la place Saint-Léger. Vers 1600, le stratégique marché aux céréales, la grenette, a déjà été déménagé du secteur de l'actuelle place Porte-Reine vers les Antonins et la maison de Ville lui fait désormais face

Pour la première fois de son histoire, le Conseil de Ville achète des maisons pour les détruire. En 1613, il en abat deux, situées en partie devant la maison de Ville, afin d'élargir la rue qu'il fait paver. En 1625, le prince Thomas de Savoie donne l'ordre d'ouvrir une rue entre la place du marché aux herbes et le devant du couvent de Dominicains. Ce sera la rue de l'Herberie. Une dizaine de maisons sont alors abattues et un beau pont en pierre est construit sur le bras de l'Albane qui longe la place aux herbes. En 1643, on équipe la place d'une belle fontaine dont la réplique exacte a été installée sur l'actuelle place Saint-Léger lors de sa piétonnisation en 1975.

Dans un autre registre, encore sur l'ordre du prince Thomas, le Conseil de Ville fait construire en 1629 dans le jardin du Verney et au bord de la Leysse un bâtiment pour abriter un jeu de paume, alors très en vogue. Cet édifice est rapidement connu sous le nom de « tripot », synonyme à l'époque de salle de jeux, car c'est le seul endroit où sont autorisées les parties de cartes et de dés. La peste et la guerre interrompent les travaux et la salle sera finalement inaugurée en 1638. Une belle stèle en pierre grise, aujourd'hui conservée dans le cloître du Musée savoisien, en perpétue le souvenir.

Signe des temps nouveaux qui s'annoncent, le jeu de paume fait également office de salle des fêtes et abrite les premières représentations théâtrales, avant la construction en 1770 d'un premier vrai théâtre vers la porte de Montmélian, auquel succédera un second bâtiment édifié en 1824, dont nous avons récemment fêté le bicentenaire avec la restauration du grand rideau de scène rendue possible par le succès de la souscription lancée en 2017 par l'Académie de Savoie, qui se mobilise désormais par un nouvel appel aux dons pour la réhabilitation du grand salon du théâtre Charles Dullin.

Je vous remercie.